

TABLE DES MATIÈRES

(MISE À JOUR EN FISCALITÉ – 2004 POUR LES PLANIFICATEURS FINANCIERS ET LES
CONSEILLERS EN PLACEMENTS : LA REVUE DES 12 DERNIERS MOIS)

PAGES

A – TABLES D'IMPÔT ET TABLEAUX UTILES	A-1 à A-103
---	-------------

(Voir la table des matières détaillée au début du chapitre A)

TABLEAUX de la série 100

Tables d'impôts pour les particuliers et crédits d'impôt personnels

Tableau # 100 -	Table d'impôt 2004 – Particuliers (Résidents du Québec)
Tableau # 101 -	Paliers d'imposition fédéral et provincial pour les particuliers et les fiducies (Résidents du Québec) - 2004
Tableau # 102 -	Taux d'imposition maximums combinés (fédéral et provincial) pour les particuliers des diverses provinces - 2004
Tableau # 103 -	Montants personnels au fédéral pour l'année 2004
Tableau # 104 -	Crédits personnels au provincial pour l'année 2004
Tableau # 105 -	Régime général vs Régime simplifié en 2004
Tableau # 106 -	Liste des incidences fiscales potentielles suite à une hausse du revenu fiscal - 2004
Tableau # 107 -	Taux marginaux "décomposés" (fédéral et Québec) sur un dividende reçu par un particulier - 2004

TABLEAUX de la série 200

Crédits d'impôts remboursables, versements sociaux et programmes familiaux

Tableau # 200 -	Cotisations et prestations d'assurance-emploi – 2004 et 2005
Tableau # 201 -	Crédit de TPS (fédéral) – pour la période juillet 2004 à juin 2005
Tableau # 202 -	Crédit de TVQ (provincial) – 2004
Tableau # 203 -	Prestation fiscale pour enfants du 1 ^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005
Tableau # 204 -	Allocations familiales du Québec du 1 ^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004
Tableau # 204-A -	"Soutien aux enfants" (à compter de janvier 2005)

- Tableau # 205 - Table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base – 2004
- Tableau # 206 - Formulaire de fixation des pensions alimentaires pour enfants
- Tableau # 207 - Frais de garde d'enfants – Plafonds applicables (2004)
- Tableau # 208 - Mesures fiscales particulières visant les personnes handicapées

TABLEAUX de la série 300

Retraite et décès

- Tableau # 300 - Cotisations et prestations de la RRQ – 2004 et 2005
- Tableau # 301 - Prestations de la sécurité de la vieillesse (PSV) – 2004
- Tableau # 302 - Supplément de revenu garanti - 2004
- Tableau # 303 - La stratégie de placement : il faut compter sur le temps et le rendement
- Tableau # 304 - Vaut-il encore la peine de contribuer à un REÉR ?
- Tableau # 305 - L'importance de commencer tôt : le facteur "Temps" !
- Tableau # 306 - Règle de 72
- Tableau # 307 - Durée de la retraite
- Tableau # 308 - Montants maximums des diverses rentes du RRQ débutant en 2004 et en 2005
- Tableau # 309 - Plafonds de contributions à un REÉR
- Tableau # 310 - Retraits minimums d'un FERR
- Tableau # 311 - Taux des retenues à la source pour les retraits de REÉR effectués en 2004 et 2005
- Tableau # 312 - Mourir sans testament
- Tableau # 313 - Droits successoraux américains et impôt américain sur les dons-2004
- Tableau # 314 - Crédit unifié pour les droits successoraux américains et l'impôt américain sur les dons – Années 2002 à 2005
- Tableau # 315 - Exemples de programmes prévoyant des versements forfaitaires ou des rentes aux survivants en cas de décès
- Tableau # 316 - Taux de retraits prescrits d'un FRV (Fonds de revenu viager) pour l'année 2004 en vertu du Règlement de la LRRCR du Québec
- Tableau # 317 - Calcul du "revenu temporaire" et formule technique du retrait maximum du FRV – 2004
- Tableau # 318 - Exemples de critères de décision entre le choix de la rente de l'employeur ou l'investissement de la valeur de transfert lors d'une cessation d'emploi

TABLEAUX de la série 400

Avantages aux employés, dépenses d'automobiles, frais de représentation, etc...

- Tableau # 400 - Limites maximales relatives aux dépenses d'automobile 1998 à 2005
- Tableau # 401 - Coût d'utilisation d'une automobile au km – Étude du CAA
- Tableau # 402 - Automobile fournie par l'employeur - 2004
- Tableau # 403 - Résumé des incidences fiscales pour les options d'achat d'actions accordées aux employés – 2004
- Tableau # 404 - Liste des frais de représentation sujets ou non au taux de déductibilité à 50% (et à la règle du 1,25 % au Québec)
- Tableau # 405 - Liste des frais de déménagement qui ne constituent pas un avantage imposable
- Tableau # 406 - Comment calculer la distance de 40 kilomètres aux fins de la déduction des frais de déménagement

TABLEAUX de la série 500

Informations fiscales sur les sociétés

- Tableau # 500 - Taux d'imposition corporatifs – 2004 Sociétés faisant affaires au Québec
- Tableau # 501 - Déductibilité des intérêts et pénalités sur impôts, taxes et DAS
- Tableau # 502 - Liste des programmes d'aide fiscale présentement disponibles pour les entreprises
- Tableau # 503 - Liste de contrôle pour un fiscaliste lors de réorganisations corporatives
- Tableau #504A - Taux et catégories d'amortissement - 2004
- Tableau #504B - Documents complémentaires sur les taux et catégories d'amortissement - 2004
- Tableau # 505 - Liste des placements admissibles et taxes sur le capital
- Tableau # 506 - Check-list sur la propriété de l'assurance-vie
- Tableau # 507 - Dividendes : taux des crédits d'impôt et seuil d'imposition nulle en 2004
- Tableau # 508 - Comparaison : salaire vs dividende pour 2004 sur une somme disponible de 43 425 \$ (i.e. salaire maximum cotisable aux fins du RRQ de 40 500 \$ + cotisations au FSS de 2,70 % + cotisations d'employeur au RRQ) pour une société imposée au taux de 22 %
- Tableau # 509 - Comparaison : salaire vs dividende pour 2004 sur une somme disponible de 44 506 \$ (i.e. salaire maximum assujetti à la RRQ de 40 500 \$ + FSS + cotisations d'employeur à l'assurance-emploi sur 39 000 \$ et cotisations d'employeur au RRQ) pour une société imposée au taux de 22 %
- Tableau # 510 - Comparaison : salaire vs dividende pour 2004 pour un actionnaire imposé au taux maximum sur une somme disponible de 1 000 \$ pour une société par actions imposée à un taux de 22 % (i.e. dont le revenu imposable est inférieur à 250 000 \$)

TABLEAUX de la série 600

Administration fiscale

- Tableau # 600 - Taux d'intérêt prescrits - 2004
- Tableau # 601 - Taux d'intérêt prescrits - 2003
- Tableau # 602 - Taux d'intérêt prescrits - 2002
- Tableau # 603 - Taux d'intérêt prescrits - 2001
- Tableau # 604 - Taux d'intérêt prescrits - 2000
- Tableau # 605 - Pénalités pour non-production des déclarations fiscales et pénalités fréquentes – 2004
- Tableau # 606 - Modèle d'avis d'opposition au fédéral (exemple)
- Tableau # 607 - Modèle d'avis d'opposition au provincial (exemple)
- Tableau # 608 - Taux de quelques retenues d'impôt sur certains versements à des non-résidents – 2004
- Tableau # 609 - Pénalités pour remises tardives des retenues d'impôt à la source

TABLEAUX de la série 700

Divers tableaux

- Tableau # 700 - Grille des taux de change étranger
- Tableau # 701 - Emprunts hypothécaires
- Tableau # 702 - Adresses de sites Internet utiles
- Tableau # 703 - Différents types de fiducies personnelles et leur utilisation

**B – TAUX D'IMPOSITION DES PARTICULIERS, DES FIDUCIES ET
DES SOCIÉTÉS ET MODIFICATIONS À CERTAINS CRÉDITS
D'IMPÔT ET À CERTAINS VERSEMENTS GOUVERNEMENTAUX
AUX PARTICULIERS..... B-1 à B-55**

1.	Particuliers - Fédéral.....	B-1
1.1	Paliers d'imposition au fédéral - 2004.....	B-1
1.2	Paliers d'imposition prévus au fédéral pour 2005.....	B-1
1.3	Rappel sur les montants applicables pour 2004 à l'égard de certains crédits personnels.....	B-2
1.4	Indexation du régime fiscal fédéral pour 2004 et 2005.....	B-3
1.4.1	Paramètres sujets à l'indexation : 2003 à 2005.....	B-4
1.5	Indexation de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE) et hausse du supplément de la Prestation nationale pour enfants (PNE).....	B-5
1.6	Prestation pour enfants handicapés (PEH).....	B-7
1.7	Autres modifications diverses affectant les particuliers au fédéral.....	B-8
2.	Particuliers - Provincial (Québec).....	B-9
2.1	Paliers et taux d'imposition pour l'année 2004.....	B-9
2.2	Paliers et taux d'imposition <u>prévus</u> pour l'année 2005.....	B-9
2.3	Taux et paliers d'imposition des fiducies (testamentaires et non testamentaires).....	B-10
2.4	Indexation des crédits d'impôt au provincial pour 2004 et 2005.....	B-10
2.5	Indexation des paliers de "revenu familial net" aux fins du taux de crédit pour frais de garde.....	B-13
2.6	Hausse du montant forfaitaire applicable au régime simplifié en 2004.....	B-13
2.7	Allocations familiales du Québec : les montants versés demeurent les mêmes jusqu'en décembre 2004... après cette date, tout change!.....	B-14
2.8	Abolition du régime simplifié à compter de 2005.....	B-14
2.9	Modifications substantielles de l'aide gouvernementale aux familles via le nouveau "Soutien aux enfants".....	B-17
2.9.1	Le nouveau "Soutien aux enfants"... en bref.....	B-18
2.9.2	Les caractéristiques du Soutien aux enfants.....	B-18
2.9.3	Principales modalités d'admissibilité et de versements du Soutien aux enfants.....	B-22
2.9.4	Quelques commentaires sur le nouveau "Soutien aux enfants".....	B-23

2.9.5	Une multitude de règles techniques s'appliquent au nouveau "Soutien pour enfants" : garde partagée, décès, faillite, conjoint admissible, enfant admissible... OUF!	B-25
2.10	Instauration d'une nouvelle "Prime au travail" qui est en fait un crédit d'impôt remboursable... ..	B-25
2.10.1	Principales modalités de la Prime au travail.....	B-28
2.10.2	Prime au travail : évidemment, quelques règles assez techniques accompagnent ce nouveau crédit	B-29
2.11	Autres modifications diverses affectant les particuliers au provincial (incluant les assouplissements importants à l'impôt minimum)	B-30
2.12	Commentaires du CQFF à l'égard du fardeau fiscal des particuliers et de l'impact majeur qu'aura désormais la démographie sur les finances publiques du Québec	B-30
3.	Taux d'imposition des fiducies – Fédéral et Québec	B-34
3.1	Autres modifications aux fiducies	B-36
4.	Modifications aux taux d'impôt des sociétés – Fédéral et Québec	B-36
4.1	Hausse à 300 000 \$ dès 2005 du plafond des revenus bénéficiant du taux réduit d'imposition pour les PME	B-36
4.1.1	Revenus imposés à taux réduit à travers le Canada en 2004.....	B-38
4.2	Rappel des modifications progressives aux taux d'impôt des sociétés au <u>fédéral</u>	B-39
4.3	Rappel sur l'abolition progressive de l'impôt des grandes sociétés (IGS).....	B-41
4.4	Une seule modification au Québec en 2004.....	B-42
4.4.1	Hausse à 1 million en 2005 de l'exemption conditionnelle au niveau de la taxe sur le capital	B-42
4.5	La pression des autres provinces se fait sentir	B-43
4.6	Autres modifications à l'impôt des sociétés.....	B-43
4.7	Comparaison Salaire – Dividende en 2004	B-44
4.8	Qu'en est-il des bonis sur l'excédent de 250 000 \$ de revenu d'entreprise exploitée activement ?	B-45
4.9	Seuil d'imposition nulle en 2004 lorsqu'un particulier n'a reçu qu'un revenu de dividendes.....	B-49
5.	Brefs commentaires sur les budgets de l'Ontario, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Nouveau-Brunswick.....	B-49
5.1	L'Ontario : le résultat des élections provinciales a changé bien des choses.....	B-49
5.1.1	Un projet de loi pour annuler certaines baisses d'impôt déjà annoncées	B-49

5.1.2	Le budget du 18 mai 2004.....	B-50
5.1.2.1	Un nouvel "impôt-santé" (ou "contribution-santé) pour les particuliers.....	B-50
5.1.2.2	Élimination progressive de la taxe sur le capital d'ici 2012	B-52
5.1.2.3	Instauration d'un nouveau crédit d'impôt pour la formation en apprentissage	B-53
5.2	L'Alberta	B-54
5.3	La Colombie-Britannique	B-54
5.4	Le Nouveau-Brunswick.....	B-55
ANNEXE 1-	Document technique de 22 pages du ministère des Finances du Québec sur les règles techniques et mesures corrélatives entourant le nouveau "Soutien aux enfants"	
ANNEXE 2-	Règles techniques entourant la nouvelle "Prime au travail" telles qu'expliquées dans un document du ministère des Finances du Québec	

C –	DÉDUCTIBILITÉ DES INTÉRÊTS : LA SAGA CONTINUE ET DE NOUVELLES RESTRICTIONS QUÉBÉCOISES SE RAJOUTENT.....	C-1 à C-26
1.	Introduction	C-1
2.	Les propositions législatives du 31 octobre 2003 déposées par le ministère des Finances du Canada : où en sommes-nous rendus?	C-2
3.	La nouvelle restriction relative à la déduction des frais financiers au Québec	C-5
3.1	Les frais financiers visés	C-6
3.2	La restriction	C-6
3.3	Revenus de placements	C-7
3.4	Stratégies à envisager dans certains cas	C-8
3.5	Ce que vous devriez faire	C-9
4.	Revenu Québec confirme qu'il partage les positions de l'ARC (Revenu Canada) décrites dans le bulletin d'interprétation IT-533.....	C-10
5.	Développements récents sur la technique de "la mise à part de l'argent" (MAPA)	C-10
5.1	Patrimoine familial et "mise à part de l'argent" : une autre méthode pour contourner le problème.....	C-11
5.2	Conjoints copropriétaires et mise à part de l'argent (MAPA)	C-12
5.3	Les institutions financières et la MAPA : où en sont-elles rendues?.....	C-13
5.4	Technique de la MAPA : un fiscaliste sème un doute lors d'une conférence mais nous avons plutôt un très gros doute sur ce qu'il a dit... et nous allons vous rassurer... ..	C-13
6.	Un suivi sur deux interprétations techniques que nous avons demandées auprès de l'ARC (Revenu Canada) et l'analyse d'une troisième demandée par une tierce personne.....	C-15
6.1	Demande d'interprétation technique sur la déductibilité des intérêts et les distributions de capital par une société en nom collectif (SENC)	C-16
6.2	Demande d'interprétation technique sur la déductibilité des intérêts sur un emprunt pour investir en actions d'une PME, suivi de la réduction du capital versé des actions	C-18
6.3	Déductibilité des intérêts et stratégies de transfert de biens entre des conjoints	C-21
7.	La décision Gifford rendue par la Cour suprême du Canada et la déduction des intérêts pour les employés : il faut en avoir "fumé du bon" pour bien comprendre... ..	C-22
8.	L'affaire Moufarrège : une décision de la Cour d'appel du Québec très favorable aux contribuables mais... est-elle exacte?	C-24

**D – MODIFICATIONS DIVERSES AFFECTANT LES PARTICULIERS,
LES FIDUCIES ET LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS AUX FINS
DES RÈGLES FÉDÉRALES ET/OU PROVINCIALES D-1 à D-86**

I. AU FÉDÉRAL.....	D-1
1. Modifications à l'assurance-emploi	D-1
1.1 Taux de cotisation pour 2005.....	D-1
1.2 Assouplissements techniques à l'égard des cotisations à l'assurance-emploi lors de certaines réorganisations corporatives ou de modifications à la structure juridique	D-1
1.3 Rappel sur les nouvelles prestations de compassion	D-2
2. Modifications découlant du budget fédéral du 23 mars 2004	D-2
2.1 Bonification de la Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) pour les familles à revenus modestes	D-2
2.2 Création d'un "Bon d'études" : une autre bonification du REÉÉ pour les familles à revenus modestes... ..	D-4
2.3 Frais médicaux d'une personne à charge : la réclamation sera plus facile... ..	D-7
2.4 Déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées	D-10
2.4.1 Ajustements corrélatifs au Supplément remboursable pour frais médicaux	D-12
2.5 Allègement à l'égard du crédit pour études.....	D-12
2.6 Allègement fiscal pour le personnel des Forces armées canadiennes et des forces policières affecté à des opérations internationales à risque élevé	D-13
2.7 Règles sur les personnes "affiliées" et application aux fiducies : cela va restreindre encore plus le transfert de pertes et certains REÉR sont aussi visés	D-14
2.8 Feuillet de renseignements concernant notamment les fiducies de revenus et les remboursements de capital : enfin diront certains... ..	D-17
2.9 Fiducie de revenus et limite d'investissement pour les caisses de retraite : le gouvernement fait temporairement marche arrière... ..	D-18
2.10 Hausse du taux d'amortissement pour les ordinateurs ainsi que pour le matériel d'infrastructure pour réseaux de données	D-19
2.11 Restriction à la déductibilité des amendes et pénalités : la fin de la déductibilité des contraventions pour excès de vitesse, des pénalités sur la TVQ non remise et autres amendes.....	D-21

2.12	Période de report prospectif des pertes autres qu'en capital et de la fraction inutilisée du crédit pour impôt étranger : le délai est porté à 10 ans.....	D-23
2.13	Nouvelle extension d'un an à l'égard du crédit d'impôt de 15 % pour l'exploration minière.....	D-24
2.14	La portée de la règle générale anti-évitement (RGAÉ) est étendue aux règlements de la Loi et aux conventions fiscales.....	D-25
2.15	Nouvelle limitation à 10 ans du délai pour demander un rajustement aux déclarations fiscales des années antérieures, pour produire un choix tardif, etc., en vertu du dossier "Équité".....	D-26
2.16	Avis signifiés par l'ARC (Revenu Canada) à une institution financière.....	D-27
2.17	Réflexions du gouvernement fédéral sur la création éventuelle de régimes d'épargne à impôts prépayés (REIP).....	D-28
2.18	Investissements des non-résidents par le biais de fonds communs de placement.....	D-28
2.19	Réforme de la réglementation des organismes de bienfaisance.....	D-28
3.	Bill technique du 27 février 2004.....	D-28
3.1	REÉR, FERR et <u>acquisitions</u> d'options de vente : le fédéral corrige une aberration.....	D-29
3.2	Rente payable à une fiducie à l'égard d'un REÉR légué à un enfant handicapé : un resserrement est apporté.....	D-30
3.3	Précisions sur le traitement fiscal de paiements reçus en remplacement de prestations d'assurance-emploi.....	D-31
3.4	Fiducies testamentaires et dettes de la fiducie : un assouplissement fait suite au bill technique du 20 décembre 2002.....	D-31
3.5	Réduction du capital versé des actions par une société publique : un assouplissement.....	D-33
3.6	Compte de dividendes en capital (CDC) et les intangibles sujets à un choix du paragraphe 14(1.01) L.I.R. : une précision favorable est apportée.....	D-33
3.7	Imposition des sommes reçues à l'égard de clauses de non-concurrence : la mécanique exacte est précisée.....	D-34
4.	Autres modifications diverses au fédéral survenues au cours de la dernière année et bref rappel sur certains sujets.....	D-35
4.1	Demande par le CQFF de modifications législatives à l'avantage imposable pour droit d'usage d'une automobile "achetée" fournie par l'employeur.....	D-35

4.2	Assouplissements techniques à l'égard des cotisations au Régime de pensions du Canada (RPC) lors de certaines réorganisations corporatives ou de modifications à la structure juridique	D-39
4.3	Modifications au délai de prescription pour le recouvrement de sommes dues aux gouvernement fédéral et québécois qui passe à 10 ans... ..	D-40
4.4	Suivi sur les propositions législatives concernant l'imposition des fiducies non-résidentes et des entités de placement étrangères (EPE)	D-41
4.5	Rappel sur la hausse du crédit d'impôt pour contributions politiques au fédéral à compter de 2004.....	D-41
4.6	Bref rappel sur la hausse progressive des plafonds des REÉR, des RPA et des RPDB.	D-42
4.7	Rappel sur les plafonds des dépenses d'automobiles pour 2004.....	D-43
4.8	Rappel sur la hausse du montant au kilomètre applicable aux frais de transport reliés aux frais de déménagement, aux frais médicaux et aux habitants de régions éloignées.....	D-43
4.9	Bref rappel sur les modifications visant les stratagèmes de dons de bienfaisance	D-44
II.	AU PROVINCIAL.....	D-45
1.	Primes d'assurance-médicaments : hausse à 494 \$ à partir de juillet 2004	D-45
2.	Cotisation de 1 % au Fonds des services de santé (FSS) et indexation partielle des différentes tranches de revenu assujetti à la cotisation.....	D-45
3.	Rappel sur l'assouplissement important à l'impôt minimum de remplacement (IMR) au Québec.....	D-46
4.	Rappel sur les retenues à la source sur le retrait minimum d'un FERR à compter de janvier 2005 et sur le taux unique de retenue au Québec pour les retraits de REÉR	D-49
5.	Modifications fiscales découlant du budget du 30 mars 2004 et modifications connexes s'y rapportant.....	D-51
5.1	Baisse de 37,5 % à 25 % de la déduction relative aux options d'achat d'actions consenties par un employeur.....	D-51
5.2	Un registre des déplacements à l'égard d'une automobile fournie par l'employeur sera exigé à compter de 2005	D-52
5.3	Versement anticipé du crédit d'impôt remboursable pour frais de garde d'enfants <u>ne</u> bénéficiant <u>pas</u> du tarif de 7 \$ par jour à compter de 2005.....	D-54

5.4	Admissibilité des artistes interprètes à la déduction pour droits d'auteur	D-57
5.5	Étalement du revenu provenant d'activités artistiques.....	D-57
5.6	Mesures relatives aux dons de bienfaisance	D-59
5.7	Nouvel impôt spécial relié à la réception de certaines indemnités de remplacement du revenu (CSST, SAAQ, etc.) afin de corriger des iniquités	D-60
5.8	Maintien des moratoires concernant le RÉA et les SPEQ	D-62
5.9	Plafonnement des émissions des fonds de travailleurs et de Capital régional et coopératif Desjardins	D-63
5.10	Congés fiscaux de cinq ans accordés à certains chercheurs, professeurs et spécialistes étrangers : ils seront moins généreux... ..	D-63
5.11	Bonification des avantages fiscaux relatifs aux actions accréditives : il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idée... ..	D-64
5.11.1	Permanence des mesures fiscales du régime des actions accréditives	D-64
5.11.2	Levée du moratoire appliqué à deux mesures spécifiques au régime québécois des actions accréditives	D-65
5.11.3	Bonification du taux des déductions additionnelles.....	D-66
5.12	Nouvelle restriction sur la déductibilité des frais de placements.....	D-66
5.13	Augmentation à 1 000 000 \$ de l'exemption conditionnelle aux fins de la taxe sur le capital.....	D-66
5.14	Rappel sur la taxe sur le capital, les titres bancaires et le délai de 120 jours.....	D-68
5.15	Abolition du congé fiscal de 5 ans	D-69
5.16	Congé fiscal de 5 ans et détention d'unités de fiducie de fonds communs de placement : le ministère des Finances du Québec donne raison au CQFF pour les sociétés encore admissibles	D-69
5.17	Hausse à 1,25 % du plafond applicable à la déduction pour frais de représentation	D-70
5.18	Réforme du Régime d'investissement coopératif.....	D-72
5.19	Mesures concernant le secteur financier	D-74
5.19.1	Ajustements concernant les centres financiers internationaux (CFI).....	D-74
5.19.2	Resserrement du congé partiel d'impôt pour les employés canadiens de CFI.....	D-74
5.19.3	Abolition de la déduction relative aux mainteneurs de marché	D-75
5.20	Avis de cotisation et délai pour payer : fini le délai de 45 jours pour les particuliers	D-75

5.21	Seuil des acomptes provisionnels des sociétés coopératives	D-76
5.22	Extension de l'obligation de produire une déclaration de renseignements à l'égard de certains paiements contractuels	D-77
6.	Modifications diverses annoncées depuis décembre 2003	D-78
6.1	Contributions au RRQ et la décision Agpro : le ministère des Finances du Québec réagit... ..	D-78
6.2	Assouplissement technique apporté aux critères d'admissibilité au crédit d'impôt pour contributions à un fonds de travailleurs.....	D-79
6.3	Précisions relatives aux services admissibles au crédit d'impôt remboursable pour le maintien à domicile d'une personne âgée	D-80
7.	Brefs rappels sur certaines mesures et qui ont aussi un impact en 2004	D-82
7.1	Bref rappel sur la nouvelle déductibilité de certains frais juridiques au Québec pour le demandeur et le payeur d'une pension alimentaire.....	D-82
7.2	Bref rappel sur la hausse officielle à 1 000 000 \$ du plafond de la masse salariale aux fins de la formation de la main-d'œuvre (règle du 1 %)	D-84
7.3	Rappel sur la baisse à 75 % du taux du crédit d'impôt remboursable relatif à la déclaration des pourboires.....	D-85
7.4	Bref rappel sur le non-renouvellement du crédit d'impôt remboursable pour l'entretien d'un cheval destiné à la course.....	D-86

**E – SUIVI SUR CERTAINES RÈGLES FISCALES ET LÉGALES
VISANT LES PLACEMENTS ET LES VÉHICULES DE RETRAITE E-1 à E-29**

1.	Introduction	E-1
2.	L'insaisissabilité des REÉR et l'affaire Thibault : ça veut dire quoi maintenant...	E-1
2.1	Nos commentaires	E-4
3.	Nouveau "Bulletin de l'observation" publié par l'ARC (Revenu Canada) sur les régimes enregistrés	E-7
4.	Les retraits de cotisations excédentaires d'un REÉR n'ont pas besoin d'être obligatoirement effectués du REÉR en question, tranche la Cour canadienne	E-8
5.	Les placements étrangers et le REÉR : l'ARC (Revenu Canada) confirme la validité d'une stratégie.....	E-8
6.	Informations exigées par les États-Unis sur les REÉR et les FERR : la suite de l'an dernier...	E-9
7.	Allocation de retraite payée 8 ans... après la retraite : l'ARC se prononce...	E-9
8.	Dédommagements versés à un ex-employé pour de mauvaises informations sur son régime de retraite : pas imposable dit l'ARC (Revenu Canada)...	E-10
9.	Le "nouveau" régime de retraite simplifié : la Régie des rentes du Québec apporte de nombreux assouplissements...	E-11
10.	Un dernier commentaire sur le régime de retraite individuel (RRI)...	E-13
11.	Le REÉÉ et les retraits des sommes dans le cas d'un régime familial : certaines institutions financières offrent de l'information... pourrie et fausse!	E-14
12.	Le régime d'épargne à impôts pré-payés (REIP) : la réflexion se poursuit au ministère des Finances du Canada...	E-16
13.	Pertes en capital non déclarées : elles ne sont pas perdues, tranche la Cour canadienne.....	E-17
14.	Choix de la JVM au décès et non-roulement au conjoint à l'égard de titres boursiers à perte.....	E-18
15.	Pertes en capital latentes lors d'un transfert de titres boursiers à une société ou d'une société : ça marche comment?	E-19
16.	Traitement fiscal d'une garantie de remboursement de primes à la date d'expiration de la garantie rattachée à une police d'assurance vie... Une réponse à 3 participants différents	E-21
17.	Assurance-maladie grave et le "remboursement de primes"	E-21

18.	Demande d'interprétation technique par le CQFF à l'égard des distributions effectuées par une fiducie de fonds communs de placement en faveur d'une société ayant une fin d'année différente du 31 décembre	E-23
19.	Les fiducies de revenus et la responsabilité civile des bénéficiaires : les risques iront en diminuant... ..	E-26
20.	Fiducie de protection d'actifs pour une résidence principale, construction de la résidence par la fiducie et perte des remboursements de TPS (...et de TVQ).....	E-26
21.	Les représentants en valeurs mobilières pourront-ils devenir travailleurs autonomes?.....	E-27
22.	L'imposition des intérêts avant jugement pour congédiement injustifié : l'ARC modifie sa position à compter de 2004	E-28
23.	Nouvelles règles sur les personnes affiliées impliquant des fiducies et impact sur certaines stratégies de pertes en capital impliquant des REÉR et des FERR.....	E-29

ANNEXE 1- Bulletin de l'observation du 3 mars 2004 publié par
l'ARC (Revenu Canada)

ANNEXE 2- Avis 2003-75 publié par l'IRS (Internal Revenue Service)
sur la procédure temporaire de déclaration des renseignements
relatifs aux REÉR et aux FERR dans l'attente du formulaire
"simplifié" (en préparation par l'IRS)

F –	L'INCORPORATION DES PROFESSIONNELS : LE SUIVI SUR UN SUJET QUI AVANCE À PAS DE TORTUE...	F-1 à F-14
1.	Introduction	F-1
2.	Lecture additionnelle sur le sujet	F-1
3.	Mise à jour sur la réglementation des divers ordres professionnels.....	F-2
3.1	Règle générale, la réglementation est souple quant à l'actionariat	F-3
4.	Impacts sur les cotisations au RRQ et à l'assurance-emploi de l'incorporation des professionnels : sachez tirer profit de certaines règles.....	F-3
5.	Transfert d'une police d'assurance vie ayant une juste valeur marchande à une société par actions : une stratégie possible avec des conséquences fiscales qui peuvent être fort avantageuses	F-5
6.	Une autre interprétation technique fournit des informations additionnelles sur l'incorporation des professionnels	F-8
7.	Transfert d'achalandage à la société par actions à la JVM lorsqu'il y a un lien de dépendance et amortissement pour la société	F-13

G –	SAVIEZ-VOUS QUE...? ET LE COURRIER DU LECTEUR	G-1 à G-20
1.	SAVIEZ-VOUS QUE...?	G-1
1.1	Salaires au conjoint et vérification par l'ARC (Revenu Canada).....	G-1
1.2	Activités de formation dans le cadre d'une croisière.....	G-2
1.3	Dépenses de golf et de séjour dans une pourvoirie de chasse ou de pêche : les règles en matière de remboursements de la TPS et de la TVQ différent complètement des règles en matière d'impôt	G-4
1.4	Une stratégie intéressante de réorganisations corporatives pour la PME.....	G-5
1.4.1	Vente d'actions avec lien de dépendance imposable à 32,8 %, 24,1 % ou 16,4 %?	G-5
2.	LE COURRIER DU LECTEUR	G-11
Q.1	Impôt en main remboursable au titre de dividendes (IMRTD) d'une société et dividendes importants à l'actionnaire pour récupérer le solde l'IMRTD	G-11
Q.2	Dé-immobilisation d'un compte de retraite immobilisé (CRI) au décès.....	G-12
Q.3	Hypothèque sur une police d'assurance vie (ou sur un autre bien) appartenant à une société pour garantir un prêt consenti à l'actionnaire : y a-t-il un avantage imposable?.....	G-13
Q.4	Intérêts et taxes sur un terrain vacant.....	G-16
Q.5	Date limite de production d'une déclaration fiscale ou d'une déclaration de DAS, TPS, TVQ, etc. et date limite de paiement	G-17
Q.6	Dividendes vs salaires et effets à long terme sur les prestations du RRQ	G-18

H – JURISPRUDENCE RÉCENTE..... H-1 à H-14

1.	La décision Thibault et l'insaisissabilité des REÉR, Cour suprême du Canada 2004 csc29.....	H-2
2.	La décision Gifford et la déduction des intérêts pour un employé à l'égard de l'achat d'une clientèle, Cour suprême du Canada, 2004 DTC 6120	H-2
3.	L'affaire Canada Trustco et l'affaire Kaulius : la Cour suprême du Canada entendra dans les prochains mois ses 2 premières causes sur l'application de la règle générale anti-évitement	H-2
4.	La décision Ambulances B.G.R. et la raisonnable de bonis payés aux deux enfants de l'actionnaire unique, Cour canadienne de l'impôt, (2004) DTC 2583	H-3
5.	L'affaire Gagnon et la pénalité pour faute lourde pour un dividende non déclaré, Cour canadienne de l'impôt, 2004-104 (IT)I	H-7
6.	La décision Maloff & Henniksen et l'obligation du vendeur d'un immeuble de valider le numéro d'inscription de l'acheteur pour se dégager de son obligation de percevoir la TPS, Cour canadienne de l'impôt, (2004) CCI 537	H-7
7.	La décision Imperial Oil, la déduction pour placements aux fins de l'impôt des grandes sociétés ("l'espèce de taxe sur le capital fédérale") et la règle générale anti-évitement, Cour d'appel fédérale, 2004 DTC 6044	H-8
8.	Les Placements Arleon Ltée et l'établissement du siège social dans une province autre que le Québec pour alléger son fardeau fiscal, Cour d'appel du Québec, no 500-09-012660-023 du 16 juin 2004.....	H-10
9.	La décision B.E.A. Holdings inc. et l'annulation rétroactive des transactions en droit civil québécois : la suite de l'an dernier, Cour d'appel du Québec, 500-09-013408-034	H-13

I –	PRISES DE POSITION ADMINISTRATIVE DE L'ARC (Revenu Canada) ET DE REVENU QUÉBEC	I-1 à I-20
1.	AU FÉDÉRAL.....	I-1
1.1	Gel successoral par le biais d'une société de personnes : l'ARC maintient sa rigide position... ..	I-1
1.2	Gain en capital réalisé par une fiducie et distribution de la portion "imposable" seulement aux "enfants-bénéficiaires"	I-2
1.3	Frais de scolarité d'un <u>nouvel</u> employé remboursés par l'employeur : un avantage imposable si les frais ont été engagés antérieurement au début de l'emploi	I-4
1.4	Prêt sans intérêt par une PME incorporée à un enfant majeur (aux études) de l'actionnaire et fractionnement de revenus : la suite du cours de l'an dernier	I-4
1.5	PME oeuvrant dans le secteur de la construction résidentielle et ventes aux actionnaires	I-5
2.	AU PROVINCIAL.....	I-8
2.1	Le pharmacien-dépanneur : employé ou travailleur autonome?	I-8
2.2	Primes d'assurance responsabilité engagées après la cessation de l'exploitation de l'entreprise personnelle : elles sont déductibles, dit Revenu Québec.....	I-9
2.3	Points "Air Miles" personnels utilisés par une société : une réponse très intéressante	I-11
2.4	Vente de clientèle par un employé à son employeur : Revenu Québec peut être plus généreux que l'ARC (Revenu Canada)... ..	I-13
2.5	Déductibilité des intérêts sur TPS, TVQ, DAS, acomptes provisionnels, etc.....	I-13
2.6	Impôt de départ lorsqu'une personne devient non- résidente et sûretés pouvant être fournies à Revenu Québec.....	I-16
2.7	Délai pour régler un dossier d'opposition avec Revenu Québec et taux de règlement.....	I-18
2.8	Prêt "Immigrant investisseur" et taxe sur le capital : évolution de la situation face aux nombreux avis de cotisation.....	I-19

J – FISCALITÉ INTERNATIONALE ET NON-RÉSIDENTS J-1 À J-21

1.	Suivi sur les règles fiscales américaines pour les détenteurs de REÉR et de FERR qui sont citoyens américains ou qui résident aux États-Unis	J-1
2.	Société à but unique et droits successoraux américains : l'ARC modifie sa position mais prévoit des règles "grand-père"	J-1
3.	Charges sociales et crédit d'impôt étranger : l'ARC modifie sa position à compter de 2004... ..	J-3
4.	La "double-déduction" des intérêts : l'ARC commente... mais va attaquer certaines transactions, semble-t-il... ..	J-5
5.	Les entreprises et la fiscalité américaine : on peut se faire jouer de très mauvais tours.....	J-7
6.	Investissements des non-résidents par le biais de fonds communs de placement.....	J-9
7.	Nouvelles sociétés à responsabilité illimitée.....	J-11
8.	Paiement pour une demande d'admissibilité à une franchise américaine : l'impôt de la Partie XIII ne s'applique pas, dit la Cour canadienne	J-11
9.	Partage d'informations entre l'IRS et l'immigration américaine.....	J-12
10.	Le Canada, l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis conviennent d'établir un centre d'information conjoint sur les abris fiscaux internationaux.....	J-13
11.	Le Canada signe une convention internationale en matière fiscale	J-14
12.	Entrée en vigueur du Protocole modifiant la Convention fiscale entre le Canada et le Royaume-Uni	J-15
13.	Sens du terme "revenu" aux fins de la Convention fiscale entre le Canada et l'Irlande : la Cour d'appel fédérale tranche en faveur des contribuables.....	J-15
14.	Échanges d'actions entre sociétés canadiennes et étrangères : des propositions législatives détaillées s'en viennent... ..	J-16
15.	Administrateurs non-résidents et les jetons de présence	J-17
16.	Propositions législatives du 27 février 2004 concernant les sociétés étrangères affiliées.....	J-17
17.	Suivi sur l'entrée en vigueur des nouvelles règles relatives aux entités de placement étrangères et aux fiducies non-résidentes.....	J-18
18.	Pénalité depuis 2004 relative au défaut d'aviser dans les délais prévus de la disposition d'un bien canadien imposable par un vendeur non-résident.....	J-19

K – ADMINISTRATION FISCALE	K-1 à K-28
1. AU FÉDÉRAL.....	K-1
1.1 L'ADRC (Revenu Canada) est devenu... l'ARC	K-1
1.2 Le rapport 2004 de la vérificatrice générale du Canada a un chapitre spécifique sur les vérifications fiscales des PME	K-1
1.3 La règle générale anti-évitement (RGAÉ) a fêté ses 16 ans d'existence : voici quelques statistiques.....	K-3
1.4 Nouvelle série de publications techniques : Info TPS/TVH.....	K-4
1.5 Bulletins et circulaires révisés, "Nouvelles techniques" de l'impôt sur le revenu, etc.	K-5
1.5.1 Bulletins d'interprétation	K-5
1.5.2 Bulletins d'interprétation archivés et bulletins annulés.....	K-8
1.5.3 Circulaires d'information révisées	K-9
1.5.4 Nouvelles techniques de l'impôt sur le revenu	K-9
1.6 Publication par l'ARC des bulletins # 16, # 17, # 18 et # 19 pour les organismes de bienfaisance enregistrés.....	K-10
1.7 Réforme importante de la réglementation des organismes de bienfaisance	K-12
1.7.1 Régime d'observation.....	K-12
1.7.2 Mécanisme d'appel	K-14
1.7.3 Transparence et accessibilité des renseignements pour le public.....	K-15
1.7.4 Renseignements additionnels sur les reçus d'impôt officiels.....	K-16
1.7.5 Règles sur le contingent des versements	K-17
2. AU PROVINCIAL.....	K-20
2.1 Revenu Québec copie Revenu Canada et devient aussi une agence	K-20
2.2 L'envoi d'un avis de cotisation au Québec n'est plus limité à la voie postale... ..	K-20
2.3 Au Québec, la déclaration de revenus des sociétés (CO-17) doit être produite en français seulement.....	K-21
2.4 Lutte à l'évasion fiscale : Revenu Québec s'associe à la Sûreté du Québec	K-21
2.5 Le "Registraire des entreprises" passe sous la juridiction de Revenu Québec	K-22
2.6 Simplification du régime fiscal : le ministère des Finances publie un document de réflexion... ..	K-22
2.7 Un nouveau formulaire d'autorisation, de procuration et de révocation	K-23
2.8 Les services électroniques Clic Revenu offrent davantage.....	K-24
2.9 Les numéros de TPS et de TVQ, en ligne et sans délai.....	K-25

2.10	Service québécois "en ligne" de changement d'adresse.....	K-25
2.11	Le bulletin "Nouvelles fiscales" n'existe plus en version "papier"	K-26
2.12	Nouvelles heures d'ouverture des bureaux d'accueil du Ministère.....	K-26
2.13	Relocalisation du bureau du Centre de perception fiscale de la Montérégie.....	K-26
2.14	Bref rappel sur le nouvel identifiant de l'impôt des sociétés ainsi que celui de la TPS.....	K-27
2.15	Bulletins d'interprétation au Québec qui ont été révisés	K-27
	2.15.1 Le bulletin TVQ. 212-1/R2 portant sur les remboursements de dépenses des employés a été révisé.....	K-28

ANNEXE 1- Tableau préparé par le ministère des Finances du Canada
sur les impôts et pénalités applicables aux organismes de
bienfaisance suite à la réforme réglementaire

L – PLUS DE 225 CONSEILS POUR VOS CLIENTS POUR L'AN 2004	L-1 à L-29
A. Plus de 50 stratégies REÉR et FERR.....	L-1
B. Aspects administratifs	L-8
C. Pour les employés	L-10
D. Pour les personnes âgées	L-12
E. Pour éviter ou diminuer le remboursement de la pension de la sécurité de la vieillesse	L-13
F. Pour les personnes qui veulent se lancer en affaires ou qui sont déjà en affaires.....	L-14
G. Pour les personnes qui sont intéressées par l'immobilier	L-16
H. Pour les personnes avec enfants	L-17
I. Pour les placements	L-20
J. Pour déclencher des pertes en capital sur ses investissements	L-23
K. Autres suggestions	L-25